



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 10 février 2009 à 13 h 30 à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers-ères Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Claude Millette, Pierre Phillion, Denise Laferrrière, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint ainsi que mesdames et messieurs André Bonneau, Éric Boutet, Michel Déziel, Daniel G. Dompierre, Nicole Dumoulin, Gilbert Gagnon, Mario Harel, Marco Lalonde, Marie-Claude Martel, Martin Potvin, Lucie Poulin et Gilles Sabourin.

Est absent, monsieur le maire Marc Bureau.

CAUP20090210-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

13 h 30 – Discussion sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 10 février 2009.

4.3 Projet numéro 77477 - Avis de présentation - Règlement numéro 502-88-2009 modifiant le règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but d'agrandir les zones H-04-067 et H-04-070 à même une partie des zones P-04-055, P-04-069 et H-04-071 afin de permettre, dans la zone H-04-070, la construction d'un bâtiment de 48 logements, un projet résidentiel intégré de 204 logements ainsi qu'une garderie sur un terrain situé à l'angle des boulevards Labrosse et Saint-René Est - District électoral de Bellevue - Richard Côté

4.4 Projet numéro 77478 - Second projet de règlement numéro 502-88-2009 modifiant le règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but d'agrandir les zones H-04-067 et H-04-070 à même une partie des zones P-04-055, P-04-069 et H-04-071 afin de permettre, dans la zone H-04-070, la construction d'un bâtiment de 48 logements, un projet résidentiel intégré de 204 logements ainsi qu'une garderie sur un terrain situé à l'angle des boulevards Labrosse et Saint-René Est - District électoral de Bellevue - Richard Côté

Les membres du conseil consentent à retirer les items 4.3 et 4.4 de l'ordre du jour.

4.13 Projet numéro 77902 – Avis de présentation – Règlement numéro 502-92-2009 modifiant le règlement de zonage numéro 502-2005 afin de remplacer l'affectation des zones C-13-123 et C-13-130 par une affectation résidentielle, d'agrandir la zone C-13-123 à même la zone C-13-124, d'y autoriser les bâtiments de 3 à 24 logements, d'agrandir la zone C-13-117 à même les zones C-13-124 et C-13-129, d'y autoriser les bâtiments de 5 à 100 logements, de régir la superficie de plancher pour un usage commercial dans la zone C-13-129 – District électoral de Deschênes – Alain Riel

4.14 Projet numéro 77903 – Projet de règlement numéro 502-92-2009 modifiant le règlement de zonage numéro 502-2005 afin de remplacer l'affectation des zones C-13-123 et C-13-130 par une affectation résidentielle, d'agrandir la zone C-13-123 à même la zone C-13-124, d'y autoriser les bâtiments de 3 à 24 logements, d'agrandir la zone C-13-117 à même les zones C-13-124 et C-13-129, d'y autoriser les bâtiments de 5 à 100 logements, de régir la superficie de plancher pour un usage commercial dans la zone C-13-129 – District électoral de Deschênes – Alain Riel

4.17 Projet numéro 77837 – Avis de présentation – Règlement numéro 511-1-1-2009 abrogeant le règlement numéro 511-1-2008 décrétant un contrôle intérimaire prohibant l'implantation de certains usages commerciaux sur le territoire de la ville de Gatineau

Demande est faite pour discuter à huis clos de ces items. Cette demande est acceptée à la majorité.

6.5 Projet numéro 77459 - Règlement numéro 502-87-2008 modifiant le règlement de zonage 502-2005 dans le but de prohiber l'usage « 582 Établissement où l'on sert à boire et activités diverses » de la catégorie d'usage « Commerces et services distincts (c5) » dans la zone C-08-120 et de ne plus autoriser l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis pour cet usage dans cette même zone - District électoral de Hull - Denise Laferrière

Demande est faite pour discuter à huis clos de cet item.

6.7 Projet numéro 77803 --> CE - Règlement numéro 611-2009 autorisant une dépense et un emprunt de 1 050 000 \$ pour effectuer des travaux d'amélioration de la sécurité aux passages à niveau, pour aménager des mesures d'atténuation de la vitesse et pour réaliser des travaux de synchronisation des feux de circulation ainsi que pour améliorer et ajouter des systèmes de contrôle d'intersection

Demande est faite à l'effet d'obtenir pour consultation, la liste des sites où seront aménagées des mesures d'atténuation de la vitesse

Les membres du conseil consentent à retirer les items suivants :

6.12 Projet numéro 77586 - Règlement numéro 629-2009 décrétant des règles pour l'occupation temporaire du domaine public

Demande est faite pour modifier le projet de règlement afin que celui-ci accorde un délai raisonnable pour l'exécution de travaux, et ce, sans frais.

16.4 Projet numéro --> CES - Virage santé dans les arénas municipaux

Demande est faite pour que certains organismes gestionnaires des restaurants dans les arénas soient rencontrés.

Une présentation du dossier sera faite dans le cadre d'un comité plénier ultérieur avant la prochaine séance du conseil municipal.

Les membres du conseil consentent à l'ajout des items suivants :

- 27.1 Projet numéro --> CES** – Location du stationnement du Cégep de l'Outaouais, campus Félix-Leclerc – Abonnés de la maison de la culture
- 27.2 Projet numéro 77470** – Avis de présentation – Règlement numéro 631-2009 autorisant une dépense et un emprunt de 2 841 000 \$ pour financer l'achat de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics et autres services
- 27.3 Projet numéro 77700** – Démission et nomination des membres de la Commission de la sécurité publique

Fin du caucus préparatoire à 15 h 40.